

Les chasseurs gersois consultés par voie dématérialisée

En questions le financement des dégâts provoqués par le gibier



Les chasseurs gersois consultés par voie dématérialisée

La Fédération des Chasseurs du Gers organise une assemblée générale extraordinaire dématérialisée

A la suite des 8 réunions organisées durant le mois de septembre ayant trait au financement des dégâts, et comme annoncé le 4 juillet 2024, les chasseurs gersois sont conviés à voter à travers ce scrutin qui porte sur le vote du rapport d'activité des réunions locales ayant eu pour but de réfléchir au financement des dégâts et sur la contribution aux dégâts de gibier pour l'exercice en cours 2024-2025 en remplacement du malus voté à l'Assemblée Générale 2024 et qui serait recouvrée avant le 28 février 2025.

Les votes sont ouverts à compter de ce lundi 11 novembre à 0h01 et seront clos le dimanche 17 novembre à 23h59.

Comment faire pour voter en ligne ?

L'accès au vote en ligne se fait, via l'espace adhérent responsable de territoire, sur le site internet de la Fédération : <https://fdc32-2.retriever-ea.fr/html/Connexion.aspx>